

Radioamateurs de la Côte d'Or



Association membre du REF National sans but lucratif
fondé en 1925, reconnu d'utilité publique groupant
les Radioamateurs Section Française de l'Union
Internationale des Radioamateurs (I.A.R.U.).

REF
NATIONAL

Maison des Associations
02, rue des Corroyeurs,
Boite n° Q2
21068 DIJON cedex

Région : **BOURGOGNE**, Département : **Côte d'Or, 21.**

Président : **Sans**

Réunion mensuelle de section : une par mois et horaire selon le calendrier établi, en attente de définition.
Horaire de 10 h 00 à 12 h 00, à la Maison des Associations, 02, rue des Corroyeurs, boîte n° Q2, 21068 DIJON Cedex.

F5ZND : Relais UHF numérique de Dijon : **430,525, shift : + 9.400.**

F5ZHB : Relais analogique de Dijon : **430,250, shift : +9,400.**

F5KGF-3 : Relais APRS de Dijon : **144.800.**

Site **INTERNET** : <http://rco.r-e-f.org>

Dijon le 10 février 2026.

Il n'y a pas eu d'arrivée de QSL chez Christian F6FTB pour cette période.

A Saussy, suite à la découverte d'une effraction du portail et des deux portes « EDF » métalliques, la remise en état des portes s'élève à plus de 4300 €. C'est une société locale qui s'est chargée de la remise en état des 2 portes métalliques avec mise en place d'une serrure 3 points sur chaque porte et canon de sécurité avec carte de propriété.

Quant au portail ce dernier a aussi été équipé avec un canon de sécurité et d'une carte de propriété.

Toute intervention sur le site par un organisme ou une association extérieure aux R.C.O. devra faire l'objet d'une demande préalable auprès des personnes responsables.

Une plaque sera apposée sur le portail portant le numéro de téléphone de la personne à contacter pour l'accès. Il y a eu la répartition des clés au niveau de certains responsables, à savoir une clé sécurisée pour le portail et une clé sécurisée pour les deux portes.

Les détenteurs des doubles de clés seront : le trésorier Alain **GELEZ**, le technicien Christian **GONDARD**, le secrétaire Jean-Paul **MAITRE**, et Joël **JACQUEMIN** en tant que représentant de l'ADRASEC 21.

Christian prépare une procédure de gestion des clefs et le formulaire de prise en charge des clefs par ces détenteurs, à remplir au plus vite. Une vérification de la localisation de ces clefs sera faite annuellement et reportés sur la liste.

Dans la cellule des relais (côté gauche), il y aura un accès d'une clé pour ouvrir le local de stockage (anciennement Adrasec).

Si un intervenant se présente à l'entrée du site (portail extérieur) sans avoir pris rendez-vous au préalable, il sera invité à contacter par téléphone la personne dont les coordonnées téléphoniques figurent sur une plaque fixée sur le portail.

La gendarmerie de Messigny a été informée des faits et il a été donné la liste des personnes susceptibles d'intervenir sur le lieu. Dans le cas contraire, il n'y aura pas d'accès.

Pour les cotisations 2026, elles restent inchangées à 20 €. C'est par cette cotisation que le RCO peut vivre.

Financement des travaux de remise en état des serrures :

- 🚩 Appel à donation des membres du RCO et d'OMs extérieurs au département potentiels utilisateurs des moyens mis à disposition sur le site de Saussy.
- 🚩 Utilisation d'une partie de la réserve financière du R.C.O.
- 🚩 Mise à contribution de l'Adrasec comme prévu dans la convention liant le RCO à Adrasec.

A ce sujet, tout don suite à cette remise en état est la bienvenue, ne serait-ce que par les inscriptions au R.C.O. En effet l'assurance ne couvre pas la totalité de la réfection et il faut aussi tenir compte de la franchise. Un appel aux dons sera fait lors de la bourse de Chenove. Christian préparera un panneau à afficher à cette occasion.

A la bourse de Chenôve, Christian se charge de présenter les demandes de réservation pour 4 tables : stand RCO et QSL, ADRASEC, vente de matériel de F3JK par F6FTB et vente de matériel pour un autre OM par F6CUG.

Alain, F6CUG souhaiterait avoir une aide au poste de trésorier adjoint pour la période à venir en attendant de le remplacer. Il est prévu qu'il quitte la région pour des raisons de rapprochement familial.

N'ayant pas eu de questions diverses particulières, la réunion s'est terminée à 11 h 15.

Le Président Départemental

Sans.

Gestion

radioref@r-e-f.org

Le Rédacteur
F6IOD



Rappel :

La cotisation annuelle est valable pour la période comprise entre l'AG 2026 de janvier à celle de l'année suivante : elle est à 20 Euros. C'est par cette cotisation que le RCO peut vivre : QSL, relais UHF, APRS, EDF, taxes, assurances, manifestations, peuvent ainsi exister.

En étant cotisant à l'association, vous pouvez également vous exprimer lors des réunions du RCO.

Le chèque, *si vous ne l'avez pas déjà fait*, est à établir au nom du **RCO**, et à faire parvenir à :
Radioamateurs de la Côte d'Or, Maison des associations, 02, rue des Corroyeurs, Boîte **Q2**, 21068
DIJON cedex.